

# L'INTERSYNDICALE

Madame, Monsieur,

Nous constatons la présence depuis plusieurs semaines de banderoles accrochées de manière illégale sur les barrières et/ou murs d'enceintes de certains établissements de l'Association puisque ne respectant pas les conditions prévues à l'article L.2142-3 du Code du travail.

Si vous êtes à l'origine de l'installation de ces banderoles, nous vous demandons de bien vouloir les retirer. A défaut, nous vous informons que nous procéderons au retrait de celles-ci mardi 20 avril prochain.

Cordialement.

Ludovic HUSSE  
Directeur Général

# CHOQUANT !

**SANS LIBERTÉ D'EXPRESSION,  
NUL NE PEUT REVENDIQUER  
SES DROITS !**

Cher-e-s collègues, nous ne répondrons pas à ces allégations infondées !

Il ne s'agit pas de banderoles syndicales mais de vos supports et de votre

**DROIT A VOUS EXPRIMER !!!**

L'Article cité n'a donc pas sa place ici !  
**Qu'ils les enlèvent, nous les remettons !**

